

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1^{er} avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 1^{er} avril, à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Verlhac-Tescou étant réuni à la salle des fêtes pour permettre le respect de la distanciation physique (pandémie COVID 19), après convocation légale de Michel REGAMBERT, Maire.

Présents : Jürg AEBI, Guy BRUT, Bertrand de MALEFETTE, Jean-Jacques DUCOS, Sabine EMPTAZ, Sébastien IZARD, Geoffrey MALY, Magali PEZOUS, Jean-Pierre PERIES, Michel REGAMBERT et Cédric TALABOT.

Absents ayant donné pouvoir : Perrine LASSERRE a donné pouvoir à Sabine EMPTAZ, Virginie CASTETS à Sébastien IZARD, Jérémie COSTES à Magali PEZOUS

Excusé: Philippe BERTRAND

1) Désignation du secrétaire de séance

Cédric TALABOT se propose pour être secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mars 2022

Le compte-rendu de la séance du 17 mars 2022 est approuvé. Il convient toutefois d'ajouter le nom de Cédric TALABOT dans la liste des personnes présentes à cette réunion.

3) Avenant n° 1 à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Mairie

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet : réhabilitation de la mairie et du restaurant scolaire.

Par délibération en date du 17 mars 2021, le conseil municipal a validé la proposition d'honoraires du groupement de maîtrise d'œuvre :

CAMBON-CARMINATI - architecte mandataire

10 rue Marcelin Viguié 82800 NEGREPELISSE

POLYMETRIE - économiste de la construction

22 Gd rue du 8 mai 1945 82230 MONCLAR-DE-QUERCY

SUDECOWATT - bureau d'études (fluides)

825 route de Molières 82000 MONTAUBAN

pour un montant de **33 601,00 € HT** sur un coût estimatif de travaux de **346 400,00 € HT**.

Il convient aujourd'hui, au stade APD :

- de passer un avenant avec le groupement de maîtrise d'œuvre ayant pour objet :
 - la fixation du coût prévisionnel des travaux,
 - l'arrêt de la rémunération définitive du maître d'œuvre.

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est donc de :
372 419,70 € HT.

Monsieur le Maire indique que le montant de la prestation supplémentaire du groupement de maîtrise d'œuvre s'élève à **2 523,71 € HT.**

Le marché passerait ainsi de **33 601,00 € HT à 36 124,71 € HT**, soit une augmentation de 7,51%.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDENT :

- d'approuver l'avenant présenté,
- d'autoriser le maire à signer ledit avenant pour un coût d'honoraires de maîtrise d'œuvre de 33 601,00 € H.T. soit 43 349,65 € TTC

4) Attribution travaux lot 1 (curage) pour l'opération :
Amélioration des performances énergétiques du bâtiment Mairie-Cantine

Le maire rappelle à l'assemblée le projet d'amélioration énergétique du bâtiment Mairie-Restaurant scolaire.

Il rappelle également aux membres de l'assemblée que l'estimation prévisionnelle, à l'issue de la phase APD, par le maître d'œuvre s'élève à 372 419,70 € H.T.

Il propose, de réaliser une première phase de travaux de curage, estimée à 8 117,00 € H.T.

A l'issue de la consultation en procédure adaptée, en application de l'article R 2123-1-1° et 2° du code de la commande publique, et après analyse de l'offre réalisée par le maître d'œuvre,

le maire rend compte au conseil municipal de l'analyse et propose de retenir :

LOT	Entreprise	Montant € H.T.
Lot 1	CMPGB	8 117,00
	Total H.T.	8 117,00

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **DECIDE** :

- de retenir l'entreprise CMPGB pour réaliser le lot 1 (Curage) pour un montant de 8 117,00 € H.T. soit 9 740,40 € TTC,
- d'autoriser le maire à signer tout acte et document conséquences des présentes.

5) Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021

Le maire indique qu'à ce jour, il est en possession du compte de gestion 2021.

En conséquence, après avoir présenté le compte administratif 2021, chapitre par chapitre, et remis tous les documents comptables qui s'y rattachent ainsi que le compte de gestion dressé par M. le Receveur du Service de Gestion Comptable de Caussade, Michel REGAMBERT, Maire, donne la présidence à Mme Sabine EMPTAZ.

Le Maire quitte l'assemblée afin qu'elle puisse délibérer légalement.

Le Conseil municipal, après délibération, **DECIDE** :

- de voter le compte administratif pour l'exercice 2021, suivant le détail du plan comptable M14 et le résumé ci-après:

Dépenses de la section fonctionnement	Désignation	Montant en euros 2021	Pour mémoire dépenses 2020 en euros
	Charges à caractère général	100 935,46	93 985,24
	Charges de personnel	148 339,07	143 739,92
	Autres charges de gestion courante	41 162,27	33 610,26
	Charges financières	2 357,07	3 029,55
	Atténuation de produits	27 509,00	27 509,00
	Charges exceptionnelles et divers	1 367,60	
	Opérations d'ordre entre sections	4 503,60	15 864,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021		326 174,07	317 737,97
RECETTES de la section fonctionnement	DESIGNATION	MONTANT en euros 2021	Pour mémoire recettes 2020
	Produits des services	30 521,76	15 723,94
	Impôts et taxes	219 735,79	191 731,17
	Dotations et participations	178 462,92	182 868,84
	Autres produits de gestion courante	30 444,62	32 962,98
	Produits exceptionnels	5 384,92	1 226,12
	Produits financiers	0,45	0,47
	Atténuation de charges	4 526,18	
	Opérations d'ordre	4 003,6	3 613,36
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021		473 080,24	428 126,88

Excédent fonctionnement en 2021 : 146 906,17 euros
 Excédent fonctionnement 2020 reporté : 543 287,39 euros

Excédent global de fonctionnement au 31/12/2021: 690 193,56 euros

DEPENSES de la section d'investissement	DESIGNATION	MONTANT en euros 2021	Pour mémoire dépenses 2020
	Rembours. capital emprunts	24 993,04	24 644,50
	Immobilisations incorporelles	0	0
	Immobilisations corporelles	84 960,59	124 226,91
	Immobilisations en cours	132 279,01	124 829,75
	Autres immob. financières	3 659,23	0
	Opérations d'ordre et opérations patrimoniales	240 355,44	3 613,36
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2021		486 247,31	277 314,52
RECETTES de la section d'investissement	DESIGNATION	MONTANT en euros 2021	Pour mémoire recettes 2020
	Remboursement TVA + TA	61 263,47	67 208,98
	Subvention Etat-Région-Département	60 312,00	130 207,29
	Emprunt	0	0
	Caution sur location	325,46	264,6
	Affectation de résultat antérieur	0	200 214,33
	Opérations d'ordre et opérations patrimoniales	240 855,44	15 864,00
	Autres immob financières	0	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021		362 756,37	413 759,2

Déficit investissement en 2021 : 123 490,94 euros
Excédent investissement 2020 reporté : 31 769,58 euros
Déficit d'exécution au 31/12/2021 : 91 721,36 Euros

Excédent comptable global au 31/12/2021 = 598 472,20 euros

Cependant, le compte administratif doit faire apparaître des recettes réellement attribuées mais non exécutées à la section investissement ainsi que des dépenses réelles non encore enregistrées

Il s'agit des restes à réaliser (RAR) dont le montant s'élève au 31/12/2021 :

- **87 574,00 euros au niveau des recettes**
- **262 100,00 euros au niveau des dépenses**

En conséquence, l'excédent du compte administratif 2021 est porté à 423 946,20 euros

Résumé du CA 2021, hors restes à réaliser

Recettes de fonctionnement 2019	2021	473 080,24 €	
Dépenses de fonctionnement 2019	2021	326 174,07 €	
Excédent de fonct.exercice 2019	2021		146 906,17 €
Report Excédent Fonct. 2020			543 287,39 €
Solde Global de fonct au 31/12/2021			690 193,56 €
Dépenses d'investissement 2021		486 247,31 €	
Recettes d'investissement 2021		362 756,37 €	
Déficit d'Investissement 2021			123 490,94 €
Report exécution d'investissement 2020			31 769,58 €
Déficit Global exécution Invest au 31/12/2021			91 721,36 €
Excédent NET au 31/12/2021		-	598 472,20 €

La présentation faite, le maire donne la présidence de l'assemblée à Sabine EMPTAZ avant de se retirer pour permettre à l'assemblée de délibérer.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré en l'absence du maire, **APPROUVENT** le compte administratif à l'unanimité.

6) Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenté les budgets primitifs uniques de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte administratif 2021 et les comptes de gestion dressés par le Receveur

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

7) Affectation de résultat de l'exercice 2021

Le Conseil, après avoir examiné le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice pour le budget principal.

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **690 193.56 Euros**

DECIDE, à l'UNANIMITE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	146 906,17 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	543 287,39 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	690 193,56 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement (Déficit)</u>	- 91 721,36 €
<u>E Solde des restes à réaliser (Négatif)</u>	- 174 526,00 €
Besoin de financement	= D+E -266 247,37 €
AFFECTATION = C	690 193,56 €
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement	266 247,36 €
2) Report en fonctionnement R 002	423 946,20 €

8) Vote du taux d'imposition des 3 taxes directes pour l'année 2022

Le maire présente le tableau des bases d'impositions pour l'année 2022.

Il propose de ne pas revaloriser les taux d'imposition 2022 pour aucune des 3 taxes locales directes, compte tenu de la revalorisation effectuée en 2021 sur le FNB, et compte tenu de l'augmentation des bases d'environ 7% au niveau du foncier non bâti. Cette augmentation des bases provient essentiellement des nouvelles constructions.

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux votés pour 2021	% Augm. du taux	Produit attendu
Foncier bâti	282 131	297 700	45,77	0	136 257
Foncier non bâti	40 673	42 000	91,81	0	38 560
CFE	12 749	12 100	29,49	0	3 568
TOTAL					178 385

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDENT** :

- d'approuver la proposition du maire et, ainsi donc, de ne pas revaloriser les taux d'impositions pour l'année 2022,
- de charger le maire de transmettre aux services fiscaux les taux 2022 qui figurent dans le tableau ci-dessus.

8) Vote du Budget primitif 2022

Le Maire présente à l'assemblée les propositions du budget primitif 2022. Chaque membre du Conseil municipal a déjà pu en prendre connaissance dans les documents de travail joints à la convocation pour cette réunion.

Des précisions sont apportées au fur et à mesure des questions posées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **CONSIDERANT** :

- que les propositions du Maire font ressortir un budget primitif 2022 en équilibre au niveau de la section fonctionnement ainsi qu'au niveau de la section investissement.

DECIDE, à l'unanimité :

- de voter le Budget primitif 2022 pour les montants ci- après, (BP + RAR)
 - 848 487,20 Euros en dépenses de fonctionnement
 - 848 487,20 Euros en recettes de fonctionnement
 - 994 049,56 Euros en dépenses d'investissement
 - 994 049,56 Euros en recettes d'investissement

Le détail par chapitres est le suivant :

Section de fonctionnement – DEPENSES

Chapitre		Propositions 2022	Pour mémoire BP 2021
011	Charges à caractère général	170 000,00	166 750,00
012	Charges de personnel	162 600,00	158 500,00
014	Atténuation de produits	27 509,00	27 509,00
65	Autres charges de gestion courante	46 700,00	48 000,00
66	Charges financières	1 950,00	2 360,00
67	Charges exceptionnelles et divers	8 000,00	7 000,00
023	Virement Section Investissement (opérations d'ordre)	431 728,20	537 175,57

	TOTAL DES DEPENSES	848 487,20	947 294,57
--	---------------------------	-------------------	-------------------

Section de fonctionnement – RECETTES

Chapitre		Propositions 2022	Pour mémoire BP 2021
70	Produits des services	26 000,00	15 000,00
722-042	Travaux en régie (opérations d'ordre)	5 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	196 350,00	172 287,00
74	Dotations et participations	171 191,00	174 000,00
75	Produits de gestion courante	20 000,00	30 000,00
77	Produits exceptionnels	0	0
013	Atténuation de charges	6 000,00	0
R002	Excédent antérieur reporté	423 946,20	546 007,57
	TOTAL DES RECETTES	848 487,20	947 294,57

Section d'investissement – DEPENSES

Chapitre		Propositions 2022	Pour mémoire BP 2021
16	Remboursement capital emprunt et cautions	25 500,00	26 000,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	691 449,56	383 342,92
23	Immobilisations en cours	0	326 829,00
040	Opérations d'ordre (travaux en régie)	5 000,00	10 000,00
001	Reste à réaliser dépenses d'investissement	262 100,00	0
	TOTAL DES DEPENSES	994 049,56	749 171,92

Section d'investissement – RECETTES

Chapitres		Propositions 2022	Pour mémoire BP 2021
R001	Solde exécution	0	28 110,35
10	Dotation fonds divers réserves	41500,00	35 000,00
13	Subventions d'investissement	166 000,00	106 246,00
040	Opérations d'ordre		0
021	Virement de la section de fonctionnement	431 728,20	537 175,57
1068	Excédent de fonctionnement 2021 capitalisé	266 247,36	0
16	Emprunt	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00
024	Produits de cession	0	0
	MONTANT DES RECETTES votées	906 495,56	707 531,92
	Restes à réaliser 2021 (subventions)	87 574,00	41 640,00
	TOTAL DES RECETTES d'INVESTISSEMENT	994 049,56	749 171,92

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVENT** à l'unanimité le budget primitif pour 2022.

9) **DIVERS**

a) Terrain Roumagnac : Jean-Jacques DUCOS présente le devis de 6 275 € TTC envoyé par l'entreprise HUB ENVIRONNEMENT pour une étude de sol complémentaire. Le délai d'intervention de l'entreprise est de deux semaines.

Le CONSEIL MUNICIPAL, soucieux d'être bien informé sur les risques sanitaires éventuels, **DECIDE**

- D'approuver le devis
- Charge le maire de signer tous documents relatifs à cette étude
- Demande à Jean-Jacques DUCOS de prendre contact avec les vendeurs du terrain, afin de les informer sur les charges que cela représente pour la commune.

b) Extension du cimetière :

Sabine EMPTAZ présente le devis reçu de l'entreprise IN TERRA pour l'étude géotechnique préconisée par le bureau d'études LBP, avant estimation des travaux. Ce devis s'élève à 1 686 € TTC.

Après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL **DECIDE** :

- D'approuver le devis
- De charger le maire de signer tous documents relatifs à cette étude.

10) **Informations - Actualités**

a) Aire de jeux : l'entreprise Sud-Ouest Paysage peut installer l'aire de jeux pour enfant vers la mi-juin.

b) Secrétariat de la mairie : en l'absence de Marie Le Camus jusqu'au 2 mai 2022, une secrétaire du Centre de Gestion 82 vient en support au maire, à raison de deux demi-journées par semaine.

c) Le nouveau site internet de la mairie est en ligne depuis le 31 mars.

d) Voirie : le 26 mars dernier, la commission voirie a fait l'état des lieux des routes et chemins communaux et a répertorié ceux qui nécessitent des travaux. Il reste à définir un ordre de priorité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.